

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)

Opérateurs, encadrants et concepteurs de chantier

CONDITIONS D'ADMISSION

Toute personne susceptible de travailler à proximité de câbles et canalisations enterrés

SECTEURS CONCERNÉS

Entreprises de travaux publics (routes, terrassements, canalisations, génie civil, réseaux)

Entreprises du bâtiment et espaces verts

Services de l'équipement et services techniques communaux

LIEUX DE LA FORMATION

Au sein de l'entreprise qui en fait la demande et/ou au CFPPA de Venours 86480 Rouillé (30km sud-ouest de Poitiers)

INFORMATIONS PRATIQUES

Hébergement et restauration possibles sur le site de Venours

Gare ferroviaire à 5 km du CFPPA
Véhicule personnel fortement conseillé

TARIFS ET FINANCEMENTS

Tarif : forfait jour, nous consulter

Salariés(ées) du secteur privé ou public, voir avec le fonds de formation, votre entreprise ou votre administration

Demandeurs d'emploi, financement et rémunération possibles en fonction de votre situation, nous contacter

CONTACTS

Nancy COUVIDOUX (coordonnatrice) :
05.49.43.95.33

cfppa.venours@educagri.fr



A partir du 1er janvier 2018, les intervenants à proximité des réseaux devront disposer de l'AIPR. Le CFPPA de Venours vous propose des formations sur mesure et est habilité centre d'examen AIPR

Prestations proposées

Passage des tests :

Vous avez la possibilité de passer le test «sec» dans la catégorie souhaitée. Pour vous préparer, une plateforme d'entraînement est mise à votre disposition sur le site Internet «construire sans détruire»

Formation sur mesure pour vous préparer au passage du test (de 7h à 14h)

Connaître le sens de la réforme DT-DICT

Assimiler le vocabulaire et la signification des termes techniques utilisés

S'approprier le guide technique

Retenir les principes essentiels de la réforme

Se préparer et s'entraîner au passage des QCM

METHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance des apports théoriques et pratiques

Travaux à partir de cas de chantiers

Retours d'expériences

Préparation QCM examen

PLANIFICATION

Passage des tests : sur rendez-vous - durée totale 2 h dont 1 h d'examen

Formation : organisation de session à la demande en Inter ou Intra entreprise

Constitution des groupes : de 6 à 20 candidats maximum